Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Direction des Affaires Administratives et Générales

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
مديرية الشؤون الإدارية والعامة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N°35/2020/MEFRA/AC/ETU**

**Le 06 août 2020 à 9 heures 30 minutes** , il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, sise au 2ème étage, entrée D, bâtiment extension, quartier administratif, Rabat – Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet **l'Elaboration des études techniques et suivi des travaux de construction d'un bâtiment d'archivage pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Témara.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales** - **Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration** - Rabat - Chellah. **Bureau n°229, 2ème étage Entrée «D»,** Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des finances et de la réforme de l'administration (www.finances.gov.ma - **Rubrique ''Appel d'Offres''**).

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé par le maitre d'ouvrage à la somme de : **(15 000,00 DH) quinze mille dirhams.**
- L'estimation des coûts des prestations est fixée par le maitre d'ouvrage à la somme de : **Neuf cent mille dirhams toutes taxes comprises (900 000,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des finances et de la réforme de l'administration ;
- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation notamment la production, par les concurrents installés au Maroc, d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément.

Les domaines d'activité exigés sont les suivants :

- (**D14) : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages.**
- **(D15) : Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages.**
- **(D16) : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.**

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de consultation.